

CSI-Afrique - 2^{ième} Congrès Ordinaire, Abuja – 24-26 Octobre 2011
Activité Pré-Congrès du 23 octobre 2011– Atelier sur la Coopération Internationale au Développement et l'autonomie des syndicats

JUSTIFICATION

La solidarité syndicale internationale demeure encore aujourd'hui active, utile et féconde et les initiatives de coopération se sont considérablement accrues. Cette tendance découle des liens particuliers et historiques qu'entretiennent certaines organisations du Sud et du Nord. Elles donnent lieu à des transferts de ressources, de connaissances et de savoir-faire dont les résultats sont importants et dont les impacts concourent à l'amélioration des conditions de vie et de travail en Afrique.

Mais comme toute œuvre humaine, elle est l'objet de certains problèmes. Certains projets sont réalisés de façon cloisonnée sans s'intégrer dans une perspective globale de programme de développement syndical. Les initiatives de développement sont lancées en ordre dispersé et n'intègrent pas une approche globale de développement. Les acteurs institutionnels impliqués dans la coopération avec les mouvements syndicaux africains sont tous les jours plus nombreux mais l'information ne circule pas toujours entre eux. Les duplications des activités sont dès lors monnaie courante de telle sorte qu'une même activité peut bénéficier de plusieurs financements.

Chaque situation Institutionnelle implique souvent des priorités et des préoccupations différentes. Les appuis se fondent sur des domaines de priorités déjà fixés. Les initiatives de développement sont lancées en ordre dispersé. Le partenariat connaît souvent la juxtaposition des ressources et des instruments dont chacun dispose. Les logiques et les stratégies apparaissent parfois comme plus concurrentes que complémentaires de telle sorte que les pratiques de chaque partenaire excluent les autres.

Des projets ponctuels sont soutenus ici et là et elles donnent souvent lieu à des activités ad hoc qui concourent certes à l'animation des syndicats mais elles ne s'intègrent pas dans une véritable logique de programme de développement. Les projets ainsi développés ne tiennent pas compte des objectifs et priorités des partenaires syndicaux africains qui ne fondent pas toujours leurs projets sur un document de planification stratégique approuvés par leurs structures internes officielles.

Les clivages ainsi observés rendent difficiles la recherche de la cohésion dans les activités de développement syndical. Les initiatives de coopération sont pilotées par une diversité de centres d'information et de décision. Il y a d'abord dans les pays du Nord, les structures étatiques de soutien à l'aide. Elles sont représentées dans les pays du Sud par les conseillers culturels ou autres qui assurent à partir des chancelleries, le suivi des projets et programmes. Sur le terrain, il y a parfois un bureau décentralisé de conseil technique qui assure le contrôle de la réalisation des programmes. A cela s'ajoutent les missions ponctuelles diligentées du Nord pour faire sur place le suivi des programmes. La coopération fonctionne avec plusieurs bureaux qui sont autant de centres de décisions. Les outils de planification, de suivi et d'évaluation développés par les partenaires sont de plus en plus élitistes et techniques alors que les organisations africaines n'ont pas toujours les

ressources humaines ayant les capacités techniques nécessaires pour assurer pour implémenter les projets.

Une concertation s'avère aujourd'hui nécessaire pour surmonter toutes les contradictions tant au niveau de la stratégie politique que de la gestion opérationnelle et porter ainsi la coopération syndicale internationale à un plus haut niveau d'efficacité et d'efficience.

OBJECTIFS

- Analyser les pratiques de coopération
- Définir de nouveaux principes et directives pour rendre plus efficace et efficiente la coopération syndicale internationale en matière de développement.

PUBLIC CIBLE

- Les responsables syndicaux de 30 organisations affiliées à la CSI-Afrique

PROGRAMME INDICATIF

JOUR 1

Les politiques de coopération syndicale des partenaires

JOUR 2

Nouveaux principes et directives en matière d'efficacité du développement et de la coopération syndicale internationale